

## ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

# COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

### RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N° 046 :** RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-016/PRES-TRANS DU 30 DECEMBRE 2022 PORTANT AUTORISATION RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET N°2022042/PR BF 2022 21 00, SIGNE LE 30 JUIN 2022 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD) POUR LE BOUCLAGE DU FINANCEMENT DE LA 3<sup>e</sup> PHASE DU PROJET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES DE LA VILLE DE OUAGADOUGOU : AMENAGEMENT DE L'EXUTOIRE AU NIVEAU DU PARC BANGREWEOGO

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Drissa KY**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 28 juillet, de 12 heures 25 minutes à 13 heures 20 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député **Aimé Yiompouén SOME**, Vice-président de ladite commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-016/PRES-TRANS du 30 décembre 2022 portant autorisation ratification de l'Accord de Prêt n°2022042/PR BF 2022 21 00, signé le 30 juin 2022 entre le Burkina Faso et la Banque ouest africaine de Développement (BOAD) pour le bouclage du financement de la 3<sup>e</sup> phase du projet de renforcement du réseau d'assainissement des eaux pluviales de la ville de Ouagadougou : aménagement de l'exutoire au niveau du parc Bangrewéogo.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Drissa KY pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

Ces travaux se sont déroulés, les jeudi 20 et 27 juillet 2023, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la COMFIB, la CGSASH a organisé, le mercredi 19 juillet 2023 de 11 heures 50 minutes à 12 heures 45 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi.

Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la COMFIB.

L'ordre du jour de la séance de travail de la CGSASH a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB,
- appréciation et avis de la commission.

## **I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB**

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

### **I.1. Audition du Gouvernement**

Le Gouvernement était représenté par monsieur Mikailou SIDIBE, Ministre de l'Urbanisme, des Affaires foncières et de l'Habitat. Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de quatre points :

- contexte et justification du projet,
- description technique, objectifs et résultats attendus du projet,
- coût du projet et caractéristique du financement,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la COMFIB.

### **I.2- Débat général**

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- l'actualisation des études d'impact environnemental avant le lancement de la phase 3 du projet ;

- le plan de gestion des déchets prévu ;
- le critère d'appréciation du taux de rentabilité économique établi à 26,19 % ;
- le manque d'ambition du projet à l'égard de la composante 6, point 6 et l'envergure des ouvrages qui semble être à minima ;
- l'omission de la composante « suivi et entretien des infrastructures » dans le projet ;
- les garanties sur la qualité des ouvrages qui seront livrées et sur les délais de livraison prévus ;
- l'existence de projets d'implémentation de ce type relatif au système de drainage des eaux pluviales dans les autres grandes villes du Burkina Faso ;
- la prise en compte des projets antérieurs exécutés en vue d'éviter les inondations qui impactaient négativement les conditions de vie des populations riveraines ;
- le nombre de plants qui ont été mis en terre dans les espaces disponibles au sein du parc dans le cadre des mesures de sauvegarde environnementale et sociale ;
- les activités prévues ou programmées dans le cadre de la gestion des déchets.

Les réponses écrites à toutes ces préoccupations sont intégrées dans le rapport général de la Commission saisie au fond.

## II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la Commission des finances et du budget, par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- de faciliter le drainage des eaux pluviales dans la ville de Ouagadougou et par conséquent d'apporter une solution durable au problème d'inondation ;
- d'augmenter le nombre de personnes adoptant de bonnes pratiques de préservation de la salubrité publique ;
- d'améliorer l'accès de la population à un service d'assainissement durable.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 28 juillet 2023

Le Vice-président



**Aimé Yiompouén SOME**

Le Rapporteur



**Drissa KY**

### DEPUTES PRESENTS

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Fonction</b>
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président
3.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1 <sup>ère</sup> Secrétaire
4.	SAWADOGO Abdoulaye	2 <sup>ème</sup> Secrétaire
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
6.	BALBONE Boubacar	Membre
7.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
8.	KY Drissa	Membre
9.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
10.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre
11.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

### DEPUTES ABSENTS

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénoms</b>	<b>Absents</b>	<b>Absents excusés</b>
1.	TINDANO Yentéma Arnaud		x

## PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Silvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire